 AVENIR AUTO ECOLE

 8 Bis Rue Adrien Lagourgue 125 Rue Lambert

 97424 PITON SAINT LEU 97450 SAINT LOUIS

 Agrément : E1497400090 Agrément : E2197400070

 **ENJEUX ET DEROULEMENT FORMATION PERMIS B**

 **L’automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.**

**Au-delà du plaisir de conduire, l’utilisation d’une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.**

**Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L’effort engagé doit être poursuivi notamment par le renforcement de l’éducation et de la formation.**

**Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader**.

**OBJECTIF DE LA FORMATION**

L’objectif est d’emmener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir, savoir être, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation se veut une vue d’ensemble des compétences qu’un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l’obtention du permis de conduire en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l’influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

**LA FORMATION**

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aiderons à attendre les objectifs définis et à personnaliser votre formation. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure afin de vous emmener à la réussite au 2 épreuves de l’examen

Le but de cette préparation est de vous amener à appréhender les quatre grandes compétences du programme de formation REMC

**COMPETENCE 1**

**MAITRISIER LE MANIEMENT DU VEHICULE DANS UN TRAFFIC FAIBLE OU DE NUIT**

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures
2. Entrer, s’installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
4. Démarrer et s’arrêter
5. Doser l’accélération et le freinage à diverses allures
6. Utiliser la boite à vitesse
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
8. Regarder autour de soi et avertir
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

**COMPETENCE 2**

**APPREHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES**

1. Rechercher la signalisation, les indices et en tenir compte
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
3. Adapter l’allure aux situations
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de la priorité
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
7. S’arrêter et stationner en épi , en bataille et en créneaux

**COMPETENCE 3**

**CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS**

1. Evaluer et maintenir les distances de sécurité
2. Croiser, dépasser, être dépassé
3. Passer des virages et conduire en déclivité
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
5. S’insérer, circuler et sortir d’une voie rapide
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte
8. Conduire quand l’adhérence et la visibilité sont réduites
9. Conduire à l’abord et dans la traversée d’ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts.

**COMPETENCE 4**

**PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME SÛRE ET ECONOMIQUE**

1. Suivre un itinéraire de manière autonome
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d’accident : protéger, alerter, secourir
5. Faire l’expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aide à la navigation..)
6. Avoir des notions sur l’entretien, le dépannage et les situations d’urgence.
7. Pratiquer l’écoconduite

**LES EXAMENS**

EPREUVE THEORIQUE GENERALE

Pour passer l’épreuve du code, il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle ou 15 ans si vous suivez l’apprentissage anticipé de la conduite (AAC)

Le jour de l'épreuve, il faut vous munir d'une pièce d'identité ainsi que de votre convocation.

 L’épreuve se passe au sein d’un établissement agréé (La Poste, SGS) et dure un peu moins d’une heure.

 Une série de 40 questions sous format d'images fixes ou de vidéos portent sur les règles de circulation et de conduite d'une moto et sur les bons comportements du conducteur.

Si vous réalisez 5 fautes ou moins, vous avez réussi votre examen, félicitations !

 Les résultats sont adressés par courrier électronique le jour même de l'épreuve à l’école de conduite qui vous informera de la réussite ou non de l’examen

 Ce code restera valable 5 ans ou 5 épreuves pratiques.

EPREUVE PRATIQUE

Pour se présenter à l’épreuve pratique, il faut avoir au moins 18 ans si vous suivez la formation traditionnelle ou 17 ans si vous suivez l’apprentissage anticipé de la conduite (AAC) et avoir réussi l’examen du code.

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celles des autres. Elle est évaluée par un expert, l’inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l’examen, l’épreuve vous est présentée individuellement par l’expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

* Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier,
* Suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ 5 minutes ;
* Réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;
* Procéder à la vérification d’un élément technique à l’intérieur ou à l’extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
* Appliquer les règles du code de la route notamment les limitations de vitesse s’appliquant aux élèves conducteurs ;
* Adapter votre conduite dans un souci d’économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
* Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

**L’évaluation réalisée par l’expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan de compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte qui engage une responsabilité forte.**

**A l’issue de l’épreuve, l’expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d’évaluation. Le Certificat d’Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, est envoyé à l’auto-école ou téléchargeable.**

**En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l’ordre en attendant votre permis de conduire pendant maximum 4 mois. S’ensuit une période probatoire avec 6 points sur le permis de conduire.**

**Information au public**

 Le document « Enjeux et formation des permis catégorie A1 et A2 » est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l’école de conduite.

Ce document est également disponible sur le site internet de l’auto-école

www.avenirautoecole.com